

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 janvier 2021

Compte-rendu affiché le 02 février 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 22
janvier 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Etienne FILLOT, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

Etienne FILLOT à Françoise BÉRARD, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Emile BEYROUTI

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
'PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC' -
RAPPORT 2019

Délibération : 01.2021.002

Transmis en préfecture le :
2 février 2021

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Le Pôle Funéraire Public de la Métropole de Lyon est une société publique locale, créée en 2016 par le syndicat intercommunal des Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) regroupant les services funéraires municipaux de Lyon et Villeurbanne ainsi que l'ensemble des communes de l'agglomération lyonnaise qui le souhaitent.

Le Pôle Funéraire Public de la Métropole de Lyon est notamment en charge du service extérieur des pompes funèbres et la gestion de chambres funéraires ainsi que d'un crématorium. Elle peut également proposer, sur le territoire des communes qui la composent, des équipements funéraires de proximité (chambres funéraires, agences pour l'organisation des funérailles).

La création du Pôle Funéraire Public de la Métropole de Lyon est issue de la volonté d'optimiser la gestion de ce service à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, tout en permettant aux élus de maîtriser non seulement les prix mais surtout de proposer un service de qualité aux familles, tout en conservant les valeurs du service public.

La société publique locale est une société dont le capital est exclusivement détenu par les collectivités locales.

Par délibération en date du 14 mars 2017, la Ville est entrée au capital de la société publique locale dénommée "Pôle Funéraire Public" Métropole de Lyon » afin de permettre le développement d'une offre funéraire publique complémentaire sur son territoire aux services déjà proposés par d'autres opérateurs privés et cela pour un coût raisonnable notamment pour les personnes les plus démunies.

A ce titre, la mise en œuvre effective des services proposés par la SPL a débuté à compter de mars 2017.

Le Pôle Funéraire Public a pris en charge l'organisation de funérailles pour les Saint-Genois comme suit :

- en 2019, sur 74 inhumations réalisées à Saint-genis-Laval, 4 ont été réalisées par le PFP,
- en 2020, sur 104 inhumations réalisées à Saint-Genis-Laval, aucune n'a été réalisée par le PFP.

Par ailleurs, la Ville a bénéficié des opérations de reprises de concessions depuis la signature de la convention (le 30 août 2018). 13 reprises de concessions ont été réalisées en 2019.

Pour l'année 2020, 28 reprises de concessions ont été effectuées.

Conformément à la réglementation, un rapport annuel d'activité et bilan financier de la SPL est établi. Ce dernier a été validé en assemblée spéciale des actionnaires en séance du 11 décembre 2020. Il est ensuite porté à la connaissance du conseil municipal des collectivités membres, dont Saint-Genis-Laval, objet du présent rapport.

Ce dernier rappelle que l'exercice 2019 est le troisième exercice de la société publique locale et que le résultat net s'élève à - 653 919 euros pour un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 6 738 760 euros.

La société exerce son activité dans le cadre des délégations de services publics qui ont été confiées et dans le cadre des marchés "in house" qu'elle a contracté avec ses actionnaires, ce qui est le cas pour Saint-Genis-Laval concernant la reprise des concessions.

Les objectifs de la SPL à court terme sont notamment :

- s'implanter sur le territoire de ses actionnaires et particulièrement au sud lyonnais du fait de la proximité de l'hôpital et l'entrée au capital de nouveaux actionnaires (objectif développement territorial)

- la mise en place d'une certification début 2022 (objectif qualitatif)
- développement du partenariat avec le réseau mutualiste (la maison des obsèques)

Vu le code général notamment ses articles L1524-1 et suivants des Collectivités Territoriales,

Vu le code du commerce,
Vu la délibération n°03.2017.014 portant sur l'entrée de la ville de Saint-Genis-Laval au capital de la Société Publique Locale,
Vu la délibération du 11 décembre 2020 relative à l'approbation du rapport annuel 2019 par les membres du SPL,
Vu l'avis de la commission n° 4 du 21 janvier 2021,
Vu l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport 2019 de la SPL "Pôle Funéraire Public" tel qu'annexé

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.



Pôle Funéraire Public
Métropole de Lyon

Rapport des mandataires de la société publique locale - exercice 2019

(article L.1524-5 CGCT)

1. BILAN DE L'EXERCICE 2019

L'exercice 2019, d'une durée de 12 mois, est le deuxième exercice de la société publique locale.

1.1 - BILAN FINANCIER

	1 ^{er} exercice		Range 12 sur 12 mois	2 ^{ème} exercice	3 ^{ème} exercice	Tendance
	2016	2017		2018	2019	
Capital social	600 000 €			600 000 €	600 000 €	→
participation au capital des PFI	89.50 %	87.58 %		86.42 %	85.42 %	↘
participation au capital de Bron	3.67 %	3.67 %		3.67 %	3.67 %	→
participation au capital de Corbas	0.50 %	0.50 %		0.50 %	0.50 %	→
participation au capital de Feyzin	0.83 %	0.83 %		0.83 %	0.83 %	→
participation au capital d'Oullins	2.50 %	2.50 %		2.50 %	2.50 %	→
participation au capital de Pierre-Bénite	0.83 %	0.83 %		0.83 %	0.83 %	→
participation au capital de Rillieux-la-Pape	2.17 %	2.17 %		2.17 %	2.17 %	→
participation au capital d'Ecully		0.50 %		0.50 %	0.50 %	→
participation au capital de Saint-Fons		0.33 %		0.33 %	0.33 %	→
participation au capital de Saint-Genis-Laval		1.00 %		1.00 %	1.00 %	→
participation au capital de Saint-Genis-les-Ollières		0.08 %		0.08 %	0.08 %	→
Participation au capital de Tassin la Demi Lune				0.50 %	0.50 %	→
Participation au capital de Grigny				0.67 %	0.67 %	→
Participation au capital de Brignais					0.50 %	
Participation au capital de Dardilly					0.50 %	
Chiffre d'affaires		8 387 742 €		6 500 385 €	6 738 760 €	↗
Charges d'exploitation		8 261 284 €		7 202 292 €	7 551 181 €	↗
Charges de personnel		2 956 461 €		2 635 571 €	2 735 568 €	↗
Charges de personnel mis à disposition		1 408 223 €		1 064 074 €	896 911 €	↘
Résultat d'exploitation		171 176 €		- 670 876 €	- 704 183 €	↘
Résultat net		143 426 €		- 697 020 €	- 653 919 €	↘

- Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 738 760 euros.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 813 675 euros.
- Le montant des cotisations et avantages sociaux s'élève à 921 893 euros.
- Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 7 551 181 euros.
- Le compte de résultat fait apparaître un déficit d'exploitation de 704 183 euros.
- Compte tenu du résultat financier, le résultat courant avant impôt s'élève à - 707 085 euros.
- Après prise en compte du résultat exceptionnel de 53 166 euros pour l'exercice, les comptes annuels font apparaître un déficit s'élevant à 653 919 euros.

1.2 - BILAN DE L'ACTIVITE

Au cours de ce deuxième exercice, la société a eu comme activité, dans le cadre des délégations de service public qui lui ont été confiées et des marchés in house qu'elle a contracté avec ses actionnaires :

- l'exercice du service extérieur des pompes funèbres sur le territoire des communes de Lyon, Villeurbanne, Bron et Tassin ma Demi-Lune (en fin d'année)
- la gestion des chambres funéraires de Lyon, Villeurbanne et Corbas
- la gestion du crématorium de Lyon,
- les reprises administratives des concessions funéraires échues ou abandonnées pour les communes de Lyon, Villeurbanne, Oullins et Pierre-Bénite, Ecully, Saint-Fons, Saint Genis Laval, Corbas et Rillieux la Pape,
- la prise en charges des personnes dépourvues de ressources suffisantes confiée par les communes de Lyon, Villeurbanne, Oullins, Pierre-Bénite et Rillieux-la-Pape.

Le nombre d'opérations réalisées par le Pôle Funéraire Public sur cette période représente, sur la base de l'activité constatée :

Organisations de funérailles	1 908	1 610	1594
Souscriptions de contrats obsèques	289	225	173
Admissions en chambre funéraire	2 071	2 770	2252
Lyon			1759
Villeurbanne			458
Corbas			35
Crémations	2 020	1 557	1598
Reprises administratives	1 827	770	1138
PFI		620	969 (Lyon 765 + Vill 177)
Oullins		41	59
Rillieux		39	29
Ecully		30	22
Saint-Fons		11	
Pierre-Bénite		9	6
Saint Genis Laval		18	13
Saint Genis les Ollières		2	
Dardilly			7
Personnes dépourvues de ressources *	120	112	140
PFI		98	120

* compris dans le nombre de funérailles totales.

NB : A noter une différence de 33 reprises administratives entre le nombre total effectué et la répartition par actionnaire. L'ERP permettra de fiabiliser l'information.

1.3 - PERSPECTIVES

Les objectifs et perspectives de la SPL à court terme sont :

- mise en place d'un ERP au 01/01/2021,
- mise en place de procédures internes grâce au recrutement d'une animatrice qualité courant 2020,
- certification envisagée courant 2022,
- développement du partenariat avec notre réseau mutualiste La Maison des Obsèques,
- activité de lobbying,
- définition d'une stratégie digitale et début de mise en œuvre fin 2020,
- ouverture d'une agence funéraire à Rillieux la Pape en septembre 2020,
- implantation d'une agence commerciale dans le sud lyonnais.

1.4 - BILAN QUALITATIF

La SPL met en place :

- une démarche qualité au sein de l'ensemble de l'entreprise dont l'objectif est d'améliorer la qualité des services rendus et de viser une certification au cours de l'année 2022,
- des responsables d'agence dans l'objectif de regagner des parts de marché et d'améliorer la qualité de service,
- un ERP afin de mieux piloter l'entreprise, dès le 1^{er} janvier 2021,
- une gamme de fournitures funéraires qualitative et très concurrentielle, qui permet également de travailler sur la marge,
- des tarifs permettant d'ajuster les prestations au besoin réel des familles et qui permettent de repositionner le service public.

2. EXERCICE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

La SPL est gouvernée par un conseil d'administration composé de dix membres des PFI (actionnaire majoritaire) et de deux membres représentant les actionnaires minoritaires.

Les actionnaires minoritaires se réunissent préalablement à chaque conseil d'administration en assemblée spéciale afin de délibérer sur l'ensemble des dossiers qui seront présentés aux administrateurs.

Au cours l'exercice 2019, ces instances se sont réunies sept fois.

Les collectivités actionnaires, représentées au conseil d'administration et à l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires, exercent sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. Ainsi, les conventions conclues entre elles et la SPL relèvent du régime des prestations intégrées.

Ce contrôle analogue consiste en des contrôles réels, effectifs et permanents intervenant notamment sur :

- les orientations stratégiques,
- la vie sociale,
- l'activité opérationnelle.

Un document intitulé charte de contrôle analogue est annexé aux statuts. Il formalise l'exercice de ce contrôle analogue.

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de cet exercice.

Il est à noter la révocation de la directrice générale en séance du 8 novembre 2019, et l'installation d'un management de transition, avec mandat social, qui a pris fin en mars 2020 pour être intégré.